I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : **BEDIGITAL**

Objet : **Etude SIGE et Constitution du référentiel EFTP**

Référence du marché : PI_CASE_109903

Avis N° 038 **/2025/ASIN/DG/CASE/PRMP/SPRMP du** 05/06/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 25 avril 2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de LuxDev, afin de financer le projet BeDigital, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour l'étude SIGE et Constitution du référentiel EFTP.

BON A LANCER

3. Les prestations consistent à concevoir fonctionnellement le futur Système Intégré de Gestion des activités Educatives de l'EFTP (SIGE EFTP). Il s'agit de spécifiquement :
   - Etat des lieux des processus actuels et Analyse des besoins
   - Constitution du référentiel de données du sous-secteur de l'EFTP
   - Cartographie des fonctionnalités souhaitées
   - Benchmark des solutions existantes dans la sous-région et choix de la solution du Bénin
4. Le délai de réalisation de la mission est de quatre-vingt-cinq (85) jours hors temps de préparation et de validation.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations

indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

BON A LANCER

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ;

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Eléments montrant que le partenaire exerce dans la conception de plateformes : - Non-inscription du domaine sur le RCCM **: 00 point** - Inscription du domaine sur le RCCM : **10 points**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts BON A LANCER
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25	Justifier de cinq (05) années d'expérience dans le domaine de l'informatique (**5 points/année X 5 = 25 points)** **Pour les entreprises naissantes :** Un personnel d'encadrement avec master 2 en informatique (**10 points**) et ayant réalisé deux (02) missions similaires prouvées au cours des dix (10) dernières années (**7,5 points/mission = 15 points**)	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/ firme dans le domaine des prestations au	50	Deux (02) expériences dans la réalisation d'étude fonctionnelle pour la mise en place de solution, dans le domaine de l'éducation serait un plus, justifiées par des attestations de service	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats

cours des dix (10) dernières années		fait ou de bonne fin d'exécution (**25 points/mission X 2 = 50 points)** **Pour les entreprises naissantes :** Un personnel d'encadrement avec master 2 en informatique (**20 points**) et ayant réalisé deux (02) missions similaires prouvées au cours des dix (10) dernières années (**15 points/mission = 30 points**)	correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement BON A LANCER
4. Organisation technique et managériale du cabinet/ firme	05	Indiquer, s'il existe au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent. Direction générale : **01 point** Direction technique ou équivalent : **02 points** Direction Financière et comptable ou équivalent : **02 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	**Un chef de mission** (**4 points**) : Titulaire d'au moins d'un diplôme d'Ingénieur Bac +5 ou diplôme équivalent **(1,5 points**) avec un minimum de 10 ans d'expériences professionnelles **(1,5 points)**. **Un architecte : (3 points)** Titulaire d'au moins d'un diplôme Niveau BAC + 5 en	Liste du personnel et copie simple des diplômes

		Informatique ou Systèmes d'Information ou équivalent (**1,5 points**) avec au moins 5 ans d'expérience **(1,5 points) ou** BAC + 3 **(1,5 points)** avec au moins 8 ans d'expérience. **(1,5 points)** **Un data Analyst : (3 points)** Titulaire d'un diplôme BAC+5 en informatique (**1,5 points**) avec au moins cinq (05) ans d'expériences (**1,5 points**)	BON A LANCER
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de secrétariat permanent des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, Tél : +(229) 0144754734/0121311013 et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Tél : +(229) 0144754734/ 0121311013, les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT +1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ...05/06/..... 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse spécifié ci-dessus. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées **en langue française** et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho au plus tard le ...25 juin..... 2025 à ...10h00... (Heure locale).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Salle de réunion de l'ASIN sise au 5ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, le ...25 juin..... 2025 à ...10h30mn... (heure locale).

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

BON A LANCER

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, le .....

La PRMP

Carole Rachel A. GBAGUIDI
Personne Responsable des Marchés Publics